




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-330**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226572-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SCHÉMA D'INCLUSION NUMÉRIQUE- SOLlicitation FINANCIÈRE DE LA CAF 13- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SCHÉMA D'INCLUSION NUMÉRIQUE- SOLLICITATION FINANCIÈRE DE LA CAF 13- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La stratégie de transformation de l'action publique, présentée le 29 octobre 2018, pose l'objectif de l'Etat de rendre 100% des services publics disponibles en ligne. Cet engagement est l'élément le plus récent d'un processus de dématérialisation des démarches publiques, engagé dès le début des années 2000.

Cette évolution s'est systématiquement accompagnée de politiques attachées à lutter contre les phénomènes d'exclusion numérique. Au départ, elles ont visé à favoriser l'accès des personnes au réseau internet, notamment par une volonté publique de construction et de densification des infrastructures. A partir de 2003, la mise à disposition d'Espaces Publics Numériques (EPN), garantit l'accès et l'accompagnement aux usages numériques sur le territoire national.

Plus récemment et suite à la crise sanitaire, l'État, dans le cadre de son Plan de Relance, a souhaité donner une nouvelle ambition pour l'inclusion numérique, avec un renforcement de l'accompagnement des usagers et des aidants (Conseillers numériques, label Aidants Connect, Fabriques Numériques de Territoire, AMI « Outiller la médiation numérique ») à destination notamment des publics résidant dans les Quartiers Politique de la Ville.

En effet, le baromètre national des usages numériques publié le 1<sup>er</sup> juillet 2021 fait apparaître des phénomènes d'exclusion numérique persistants : 35% des français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet. Aussi, lorsqu'ils n'arrivent pas à réaliser une démarche en ligne, 56% des français interrogés préfèrent qu'on leur explique comment réaliser la démarche seul, plutôt qu'on la fasse à leur place (32%). Dans cette situation, 30% d'entre eux sollicitent l'aide d'une personne, principalement un proche (20%), plutôt qu'un service d'aide à distance (8%).

Ces données sont corroborées plus particulièrement dans les quartiers dits prioritaires.

La Ville d'Aix-en-Provence s'est tournée vers le numérique depuis plusieurs années et a reçu le 5 février 2021, la 5<sup>ème</sup> arobase du label « Ville Internet @2021 ». Cette distinction vient confirmer l'engagement fort de la Ville et se traduit par la rédaction d'un plan numérique 2021-2026. Ce plan s'articule autour de 4 objectifs stratégiques : Améliorer la qualité de vie des usagers grâce aux développements numériques (Smart City) ; améliorer la relation usagers ; accélérer l'e-administration et la digitalisation des services ; faciliter le développement durable (sobriété numérique).

Parallèlement à cette démarche, la Direction Politique de la Ville coordonne un réseau d'acteurs d'aides aux démarches administratives et numériques, composé de professionnels associatifs et institutionnels qui agissent ensemble pour répondre au mieux aux difficultés administratives rencontrées par les citoyens.

A la suite de la crise sanitaire et devant le besoin exprimé par les habitants, la question de l'inclusion numérique s'est posée dans le Contrat de Ville 2015-2020 du Pays d'Aix, prolongé jusqu'en 2023. Le Contrat de Ville peut constituer un point de référence pour organiser une action publique à même de pouvoir répondre aux défis des territoires en matière d'inclusion numérique. Il poursuit notamment la lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; la garantie pour les habitants des quartiers défavorisés, l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.

Dans ce contexte, et afin de connaître au mieux les attentes des aixois habitants les Quartiers Politique de la Ville, la Commune d'Aix-en-Provence a lancé une étude visant à définir une stratégie territoriale d'inclusion numérique à l'échelle de ces territoires.

Partageant ces constats et cette démarche, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, qui fait partie du réseau d'acteurs cité plus haut, souhaite participer au financement de cette étude stratégique dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée au mois de mars dernier entre la Ville et ce partenaire de l'action publique sociale.

Ainsi, sur un coût total de **19 700 € TTC**, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône participe à hauteur de 50 %, soit 9 850 € escomptés de ces partenaires.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué au Contrat de Ville à solliciter un cofinancement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué Contrat de Ville à signer tout document s'y afférent ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne à en faire recette.

DL.2022-330 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ SCHÉMA D'INCLUSION NUMÉRIQUE-  
SOLLICITATION FINANCIÈRE DE LA CAF 13- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON  
REPRÉSENTANT-

Présents et représentés : 53  
Présents : 42  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

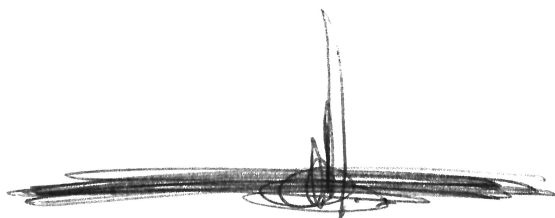
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

